

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019.

**Présents :** DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, BERNARD Anne-Sophie, COLLEN Christian, MAZZOTTI Cédric, FOURRICHON Annick, CHANDIOUX Georges, VERMARE Michelle, VIVION Daniel

Absent : BESSON Anthony

Absents excusés : DAVAINÉ Alix, CUZOL Raphaël, HUG Catherine

Pouvoirs : DAVAINÉ Alix a donné pouvoir à SOSPEDRA Gilles

CUZOL Raphaële a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie

HUG Catherine a donné pouvoir à FOURRICHON Annick

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : MAZZOTTI Cédric.

## **ORDRE DU JOUR:**

1. Approbation du compte rendu du 20 février 2019.
2. Extinction de créance et autorisation d'inscription de crédits au budget communal 2019.
3. Mise en place d'une police pluricommunale.
4. Pour chaque budget annexe, dans l'ordre suivant : service assainissement non collectif, service assainissement collectif :
  - A approbation du compte administratif 2018
  - B approbation du compte de gestion 2018.
  - C Affectation du résultat de fonctionnement 2018.
  - D Vote du budget primitif 2019
5. Pour le budget général :
  - A approbation du compte administratif 2018.
  - B approbation du compte de gestion 2018.
  - C Affectation du résultat de fonctionnement 2018.
  - D Contribution 2019 aux syndicats.
  - E Participation aux eaux pluviales pour le budget assainissement collectif.
  - F Vote des impôts locaux 2019.
  - G Vote du budget primitif 2019.
6. Demandes de subventions au Département.
7. Convention avec APRR pour usage et entretien d'ouvrage.
8. Convention de mise à disposition temporaire d'équipement sportif.
9. Mise à disposition de salle pour RAMI les p'tits dorés.
10. Convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour dossiers retraites (cohortes, liquidation...)
11. Questions diverses.

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 FEVRIER 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) EXTINCTION DE CREANCE ET AUTORISATION D'INSCRIPTIONS DE CREDITS AU BUDGET COMMUNAL 2019

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au jugement du tribunal de commerce de Villefranche-Tarare en date du 6 juillet 2017, la liquidation judiciaire de la sarl Noyret a été clôturée pour insuffisance d'actif. Après avoir informé, le conseil municipal de de l'irrecouvrabilité totale et définitive de la créance de 10 771,55 euros, Madame le Maire

propose au conseil municipal d'inscrire les crédits nécessaires à l'effacement de la créance à l'article 6542 du budget primitif communal pour un montant de 10772 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 6542 la somme de 10772 euros.

### 3) MISE EN PLACE D'UNE POLICE PLURICOMMUNALE

Madame le Maire indique que ce point fait suite à la délibération du 29 janvier 2019 prise à l'unanimité par le conseil municipal, qui actait le principe de mutualisation d'une police municipale et de la mise à disposition du policier municipal de Chazay d' Azergues au profit des communes de Belmont, Charnay, Lucenay et Marcilly d' Azergues.

Madame le Maire rappelle les décisions du conseil municipal sur le dispositif de sécurité à mettre en place à Lucenay, suite au départ d' Emmanuel Saby :

- Assermentation d'un agent technique en vue d'exercer des missions d'agent de surveillance de la voie publique.
- Recherche d'une mutualisation d'une police municipale.

Ce dispositif répond aux intérêts financiers et sécuritaires de la commune.

Madame le Maire rappelle que la commune de Chazay d' Azergues avait entrepris une démarche de mutualisation avec Belmont, Charnay et Marcilly d' Azergues et a proposé à la commune de Lucenay d'étendre ce dispositif à notre territoire communal. La durée de la mise à disposition serait de 8 heures hebdomadaires pour la commune de Lucenay et le coût total mensuel est estimé à 905 euros ( salaire, équipement, véhicule, carburant ).

Suite à la demande de la commune de Chazay, le Préfet a répondu par courrier du 25 mars qu'un tel dispositif était possible, après passation de deux conventions complémentaires entre partenaires associés.

La première se décline en deux conventions :

- Convention de mise à disposition des policiers municipaux de Chazay d' Azergues au profit de Belmont, Charnay, Lucenay et Marcilly d' Azergues. Elle règle les modalités d'organisation et de financement.
- Convention d'autorisation de passage temporaire des policiers municipaux de Chazay d' Azergues sur les communes de Morancé et St Jean des Vignes, ce qui permet de respecter l'article L 512-1 du Code de Sécurité Intérieure (ensemble de communes de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant).

La seconde correspond à une convention de coordination d'intervention des policiers municipaux pour chacune des communes avec les forces de sécurité de l' Etat.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le 19 mars 2019, Alix Davaine a déposé un recours gracieux demandant le retrait de la délibération du 29 janvier 2019 au motif du non respect de l'alinéa 1 de l'article L512-1 du Code de la Sécurité Intérieure. Madame le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite continuer la procédure de mise en place de la police pluricommunale ou retirer sa délibération du 29 janvier 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide de poursuivre la procédure de mise en place de la police pluricommunale, autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires et refuse le retrait de la délibération du 29 janvier 2019.

### 4) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AUX BUDGETS ANNEXES

Hervé BARJON, adjoint aux finances, présente l'ensemble des budgets ci-dessous :

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

##### **A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Le compte administratif 2018 du service assainissement non collectif présente en section de fonctionnement un excédent de clôture de 1668,58 euros. Aucune écriture n'a été réalisée en section de fonctionnement. Aucune écriture n'a été réalisée en section d'investissement.

Madame le Maire n'a pas le droit de voter et s'est retirée au moment du vote, il est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**B) APPROBATION DU COMPTE GESTION 2018 :**

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité moins une abstention, par le Conseil Municipal. Il est conforme au compte administratif du service assainissement non collectif.

**C) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 :**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2018 du service assainissement non collectif et approuve à l'unanimité moins une abstention, les propositions ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement de clôture de 1668,58 euros est reporté au budget primitif 2018 en excédent antérieur au compte 002 en section de fonctionnement.

**D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Le budget assainissement non collectif présente en section de fonctionnement des dépenses pour un montant de 200 euros et des recettes pour un montant de 1668,58 euros. Il ne comprend pas de section d'investissement.

Il est voté à l'unanimité moins une abstention, par le conseil municipal.

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

**A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Le compte administratif 2018 du service assainissement collectif présente en section de fonctionnement un excédent de clôture 2018 de 53 628,16 euros ; le total des dépenses s'élève à 51 531,23 euros et celui des recettes à 107 963,63 euros. En section d'investissement, les dépenses sont de 81 158,80 euros et les recettes de 29 095,99 euros ; le déficit de clôture s'élève donc à 52 062,81 euros. Madame le Maire n'a pas le droit de voter et s'est retirée au moment du vote. Il est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**B) APPROBATION DU COMPTE GESTION 2018 :**

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité moins une abstention, par le Conseil Municipal. Il est conforme au compte administratif du service assainissement collectif.

**C) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 :**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2018 du service assainissement collectif et approuve à l'unanimité moins une abstention, les propositions ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement de 53 628,16 euros est reporté au budget primitif 2018 pour la somme de 52 062,81 euros au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et reporté en section de fonctionnement pour 1565,35 euros en excédent antérieur reporté au compte 002.

**D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Le service assainissement collectif s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 138 909 euros et en section d'investissement à la somme de 162 726,81 euros.

Il est voté, à l'unanimité moins une abstention, par le conseil municipal.

## 5) DOCUMENTS BUDGETAIRES RELATIFS AU BUDGET PRINCIPAL

### **A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Le compte administratif 2018 du budget communal présente en section de fonctionnement un excédent de clôture de 617 745,65 euros, le total des dépenses s'élève à 1 020 488,09 euros et celui des recettes à 1 638 233,74 euros. En section d'investissement, les dépenses sont de 951 409,62 euros et les recettes de 996 128,66 euros ; l'excédent de clôture s'élève donc à 44 719,04 euros. Les restes à réaliser de recettes sont de 13 064 euros et les restes à réaliser de dépenses 32 704 euros. Madame le Maire n'a pas le droit de voter et s'est retirée au moment du vote. Il est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

### **B) APPROBATION DU COMPTE GESTION 2018 :**

Le compte de gestion du Receveur Municipal est approuvé, à l'unanimité moins une abstention, par le Conseil Municipal. Il est conforme au compte administratif du budget principal.

### **C) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 :**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur l'affectation du résultat 2018 du budget principal et approuve à l'unanimité moins une abstention, la proposition ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement de 617 745,65 euros est reporté au budget primitif 2019 pour la somme de 617 745,65 en section de fonctionnement en excédent antérieur reporté au compte 002.

### **D CONTRIBUTIONS 2019 AUX SYNDICATS**

#### Contribution au SYDER

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la part aux charges du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) incombant à la Commune de Lucenay qui s'élève à 161 611,40 Euros pour l'année 2019. Comme chaque année, il est possible soit de budgétiser c'est-à-dire de l'inscrire au budget 2019, soit de fiscaliser, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les impôts locaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, décide de budgétiser partiellement sa participation au syndicat pour un montant de 44 702,81 euros (maintenance, consommation, charges administratives). Le solde 116 908,59 euros sera fiscalisé, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les contribuables.

#### Contribution au SIBA :

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la part aux charges du Syndicat Beaujolais Azergues incombant à la Commune de Lucenay qui s'élève à 24 710 Euros pour l'année 2019. De la même manière que le SYDER, il est possible soit de budgétiser, soit de fiscaliser. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, décide de fiscaliser, les services fiscaux se chargeant de recouvrir directement sur les impôts locaux.

### **E PARTICIPATION AUX EAUX PLUVIALES POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame le Maire, informe l'Assemblée Municipale que, compte tenu du caractère séparatif à 71 % et unitaire à 29 % du réseau de collecte des eaux usées recevant les eaux pluviales, la commune doit reverser au budget assainissement une participation au titre des eaux pluviales, conformément à la circulaire du 12 décembre 1978. Les fourchettes de cette participation sont fonction des charges d'exploitation, amortissements et intérêts des emprunts.

Madame le Maire propose après application de ces critères de verser une participation à ce titre de 6255 euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, accepte cette proposition.

## **F VOTE DES IMPOTS LOCAUX 2019**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts en 2019. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, approuve cette proposition.

Les taux suivants sont maintenus :

- Taxe d'habitation : 19,37%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,71%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,53%

## **H VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

- Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 822 478 euros et en section d'investissement à la somme de 1 205 198 euros.
- Il est voté à l'unanimité moins une abstention, par le conseil municipal.

Madame le Maire remercie Hervé BARJON et les services administratifs chargés du budget pour la préparation et le suivi budgétaire.

## **6) DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

### **Amendes de police**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le produit des amendes de police, au profit des communes présentant des demandes de subvention, pour des travaux relatifs à la circulation routière. Madame le Maire propose de présenter une demande de subvention pour le projet suivant : Pose de deux radars pédagogiques sur la RD 30.

Madame le Maire expose le choix de ce dossier commandé par les exigences de la sécurité routière. Madame le Maire expose que ce projet qui vise à améliorer la circulation automobile et la sécurité piétonne dans ce secteur, est estimé à 6 220 euros HT soit 7464,79 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, considérant le bien-fondé de ce projet, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, approuve cette demande de subvention, charge Madame Le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à son obtention.

### **Appel à projet**

Madame le Maire indique au conseil municipal que le Département depuis sa délibération du 22 avril 2016 a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes qui s'applique sous forme d'appels à projets.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une opération est projetée afin d'améliorer les performances énergétiques de la mairie par le changement des fenêtres du bâtiment à l'étage. Les travaux sont estimés à un montant total de 7 281 euros HT. Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la loi sur la transition énergétique.

Madame le Maire demande donc aux Conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition et de l'autoriser à déposer un appel à projet pour cette opération relative aux travaux, négocier et signer la convention avec le Département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, donne délégation au Maire pour déposer un appel à projet pour cette opération indiquée ci-dessus et signer tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

## 7) CONVENTION AVEC APRR POUR USAGE ET ENTRETIEN D'OUVRAGE

Madame le Maire présente au conseil municipal une convention à passer avec APRR afin de régulariser l'usage et l'entretien des ouvrages lors de la réalisation de l' A 6 puisque des voies communales ont été modifiées puis rétablies.

L'Etat demande aux concessionnaires de régulariser cette situation en mentionnant que l'ouvrage reste à la charge du concessionnaire et à la charge de l'utilisateur uniquement les enrobés, bordures de trottoirs, éclairages, ... .

Cette convention dédouane la Commune de la totale responsabilité de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, approuve le bien-fondé de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

## 8) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D' EQUIPEMENT SPORTIF

Madame le Maire rappelle que la société SEFI est titulaire d'un permis d'aménager N° PA 06912216F0001 en date du 25/10/2016. Celui-ci prévoyait notamment la réalisation d'un espace vert commun et la mise en place d'un city stade.

Les travaux du city stade étant achevés, Madame le Maire présente au conseil municipal la convention entre la Commune et la société SEFI relative à la mise à disposition temporaire de cet équipement sportif. Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, approuve le bien-fondé de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

## 9) MISE A DISPOSITION DE SALLE POUR RAMI LES P'TITS DORES

Madame le Maire présente au conseil municipal la prorogation de la convention entre la Commune et la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées relative à la mise à disposition d'une salle en vue d'y organiser une activité de relais d'assistantes maternelles et d'accueillir des usagers. Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette prolongation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, approuve le bien-fondé de cette prorogation et autorise Madame le Maire à la signer.

## 10) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE POUR DOSSIERS RETRAITES ( COHORTES, LIQUIDATION...)

Madame le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole relative à l'intervention sur dossiers de cohortes ( estimation indicative globale, liquidation de retraite) dans le cadre du droit à l'information du personnel communal. Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention N° RET-2019-Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, approuve le bien-fondé de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

## 11) QUESTIONS DIVERSES.

### **Installation de compteurs LINKY**

Madame le Maire indique qu'une administrée sollicite le conseil municipal pour prendre une délibération interdisant l'élimination des compteurs existants et la pose de compteur linky. Madame le Maire informe le conseil municipal que renseignements pris auprès de notre service juridique, ces dossiers ne sont pas de la compétence des conseillers municipaux

## **Urbanisme**

Michèle VERMARE informe que le permis de construire relatif à la salle polyvalente est en cours d'instruction.

## **Commission école**

Valérie BERJOT indique que suite à un projet du conseil communal d'enfants des demies journées de prévention routière auront lieu les 20 et 21 mai 2019 à l'école.

## **Commission communication**

Anne-Sophie BERNARD indique que la matinée festive Géopark du 28 avril s'organise. C'est la commission carrière qui gère la promotion et l'organisation de l'évènement. De nombreuses réunions ont lieu pour finaliser cette animation communale. Il est rappelé que les membres de la commission carrière ouvriront à tour de rôle la carrière au public tous les week-end de 10 heures à 19 heures à partir du mois de mai.

## **Remerciements**

Madame le Maire fait part au conseil municipal des remerciements de diverses associations communales (Anciens Combattants, Théâtre, Cousinage avec Velleron) suite au versement des subventions pour l'année 2019.

## **7) LE POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie, fait le compte rendu des travaux de voirie.

Suite à l'accord de l'assureur du tiers responsable, le mur de soutènement du haut du chemin des Vignes, qui avait été endommagé, a été repris et consolidé. Le chemin est donc à nouveau ouvert à la circulation. L'ensemble des ornières des chemins « agricoles » a été traité par l'équipe voirie avec du concassé compacté.

Enfin, à chaque priorité à droite, les anciennes bandes « STOP » peintes en noir ont été grattées afin d'éliminer les reflets qui pouvaient être trompeurs.

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal délégué aux bâtiments, fait le compte rendu des travaux de bâtiments.

Carrière : le nouveau portail a été mis en place par l'entreprise Tisserand. L'auvent et le portail ont été traités par deux couches de lasure par nos services techniques.

Eglise : la visite annuelle du clocher a été effectuée.

La vérification du paratonnerre a été effectuée.

Ecole maternelle :

- la gâche électrique sur portail entrée a été changée.

- dans la salle d'évolution, le moteur d'un store électrique est à changer.

-réglage des huisseries, changement des joints aux fenêtres sont à programmer.

Ecole primaire : intervention sur plomberie.

Rendez-vous des Carriers : les travaux électriques sont terminés.

Nouveau cimetière : la reprise des enduits à l'entrée sur les angles détériorés a été effectuée par notre service technique.

Salle des Pierres Blanches : la carte électronique sur la chaudière sera remplacée.

Stade : un point d'eau a été mis en service à l'extérieur du bâtiment.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.  
Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 14 mai 2019 à 20 heures.*